

Sommaire, Sondage auprès des électeurs à la suite de l'élection partielle du 12 décembre 2022 dans Mississauga–Lakeshore (Ontario)

Élections Canada (EC) est un organisme indépendant et non partisan chargé de la conduite des élections générales, des élections partielles et des référendums fédéraux au Canada. Après l'élection partielle fédérale du 12 décembre 2022 dans la circonscription de Mississauga–Lakeshore, Phoenix Strategic Perspectives Inc. (Phoenix SPI) a réalisé pour le compte d'EC un sondage auprès des personnes ayant le droit de vote. Les personnes ayant le droit de vote sont des citoyens canadiens qui avaient au moins 18 ans le jour de l'élection (le 12 décembre 2022) et résidaient dans la circonscription visée (c'est-à-dire qu'ils y avaient une adresse de résidence habituelle) du premier jour de la période d'élection partielle au jour de l'élection.

1. But et objectifs de la recherche

Le but du sondage était d'obtenir des données fiables afin d'évaluer les opinions, les attitudes et les connaissances des électeurs concernant les services d'EC ainsi que divers aspects de leur expérience. Les objectifs consistaient à mesurer les opinions des électeurs sur diverses questions liées à l'élection et à aider à l'évaluation et à l'amélioration des programmes et services d'EC destinés à l'électorat. Les résultats serviront à l'évaluation et à l'amélioration des programmes et des services d'EC destinés à l'électorat. Ils pourraient aussi aider à la préparation des rapports du directeur général des élections au Parlement.

2. Sommaire des résultats principaux

Conscience de la tenue de l'élection partielle et connaissance du processus électoral

- Presque tous les répondants (97 %) ont dit qu'ils savaient qu'une élection partielle fédérale avait eu lieu le 12 décembre 2022 dans leur circonscription.
- Les deux tiers des répondants (66 %) ont dit savoir que les électeurs pouvaient s'inscrire au bureau de scrutin, puis voter tout de suite après. De plus, 6 répondants sur 10 (58 %) ont dit savoir que les électeurs peuvent vérifier, mettre à jour ou compléter leurs renseignements d'inscription sur le site Web d'EC.
- La grande majorité des répondants savaient que les électeurs doivent présenter une preuve d'identité (96 %) et d'adresse (89 %) pour voter à une élection fédérale canadienne.
- Interrogés sur les façons de voter à l'élection partielle, les répondants connaissaient les principales méthodes de vote. Presque tous (92 %) ont indiqué le vote en personne à un bureau de scrutin le jour de l'élection (92 %); 72 %, le vote par anticipation; et 62 %, le vote par la poste.

Information et inscription des électeurs

- Plus de 9 répondants sur 10 (94 %) qui étaient au courant de la tenue de l'élection partielle fédérale ont dit avoir reçu leur carte d'information de l'électeur (CIE). Parmi les électeurs ayant reçu une CIE, presque tous ont affirmé que leur nom (98 %) et leur adresse (99 %) y étaient inscrits correctement.
- Près des deux tiers des répondants qui étaient au courant de la tenue de l'élection partielle (64 %) se souvenaient d'avoir vu ou entendu de la publicité d'EC sur où, quand et comment voter dans au moins un média ou au moins un format. Plus précisément, environ le quart des répondants se souvenaient de publicité d'EC dans les médias sociaux (24 %) ou bien à la radio ou sur une plateforme audio (23 %). En outre, environ le cinquième des répondants se souvenaient d'avoir vu de la publicité d'EC en naviguant sur le Web ou sur une application mobile (22 %) ou dans un journal local (20 %).
- La grande majorité des électeurs sondés (95 %) se sentaient informés quant à savoir où, quand et comment voter lors de l'élection partielle du 12 décembre 2022, 77 % disant s'être sentis bien informés.
- Près du quart des électeurs au courant de la tenue de l'élection partielle ont fait quelque chose pour s'assurer qu'ils étaient inscrits pour voter : 18 % ont vérifié s'ils étaient déjà inscrits, 3 % se sont inscrits et 2 % ont mis à jour leurs renseignements d'inscription.

Participation électorale

- Les trois quarts (74 %) des répondants qui étaient au courant de la tenue de l'élection partielle du 12 décembre 2022 dans leur circonscription ont dit y avoir voté^{[note 1](#)}.
- Plus de la moitié (57 %) des répondants n'ayant pas voté à l'élection ont invoqué des raisons liées à la vie courante ou à la santé. Un peu moins du quart (23 %) a cité des raisons politiques, et 6 % ont cité des raisons liées au processus électoral.
- Un peu plus de la moitié (54 %) des électeurs qui ont affirmé avoir voté lors de l'élection partielle ont dit l'avoir fait à un bureau de scrutin le jour de l'élection, tandis que près de 4 sur 10 (39 %) ont dit l'avoir fait dans un bureau de vote par anticipation. Très peu d'électeurs ont affirmé avoir voté à un bureau local d'Élections Canada (4 %) ou par la poste (2 %).

Expérience au lieu de scrutin

- Les trois quarts (74 %) de ceux qui ont dit avoir voté en personne^{[note 2](#)} ont dit l'avoir fait entre midi et 20 h 30.
- Parmi les électeurs ayant voté en personne, près de 9 sur 10 (88 %) ont dit qu'il leur a fallu 10 minutes ou moins pour se rendre au lieu de scrutin, 58 % s'y sont rendus en 5 minutes et 30 % ont dit qu'il leur avait fallu entre 6 et 10 minutes. Pour 94 % des votants, la distance entre leur domicile et le lieu de scrutin était raisonnable; pour 76 %, elle était très raisonnable.

- Les répondants qui ont voté en personne s'entendaient largement pour dire que les endroits de vote étaient convenables (95 %) et qu'ils s'y sentaient en sûreté (93 %). Lorsque cette élection partielle a été tenue, des mesures de santé et de sécurité liées à la COVID-19 étaient en place, comme le port du masque par les préposés au scrutin, des écrans en plexiglas, des stations de désinfection des mains et des repères pour la distanciation physique.
- Près des deux tiers (64 %) des électeurs ayant voté à l'élection partielle ont dit avoir voté en cinq minutes ou moins, et la plupart des autres ont dit qu'il leur avait fallu entre 6 et 15 minutes (31 %). La plupart (96 %) des votants ont dit que le temps nécessaire pour voter était raisonnable.

Identification des électeurs

- Parmi ceux qui avaient reçu leur CIE et qui ont voté en personne, 91 % ont apporté leur CIE au lieu de scrutin, ce qui facilitait leur identification au moment du vote.
- Presque tous les répondants ayant dit avoir voté (99 %) ont trouvé les exigences d'identification faciles à respecter; 97 % les ont trouvées très faciles à respecter.

Satisfaction à l'égard de l'expérience de vote

- En raison du nombre total de candidats à l'élection partielle qui était de 40, Élections a dû utiliser un bulletin de vote modifié de grand format, contenant deux colonnes de noms de candidats. Ce format de bulletin de vote ne semble pas avoir dérangé la plupart des électeurs : 84 % de ceux qui ont dit avoir voté ont affirmé qu'il avait été facile de remplir leur bulletin de vote, et 63 % ont affirmé qu'il avait été très facile de le faire. Parmi les personnes qui ont trouvé difficile de remplir le bulletin de vote, 95 % ont cité comme raison que la liste des candidats était trop longue ou qu'il était difficile de trouver le candidat de leur choix dans la liste. Selon 19 %, le bulletin était trop grand à manipuler ou était difficile à plier.
- Presque tous les répondants qui ont voté à l'élection partielle (98 %) ont été satisfaits des services fournis par le personnel d'EC, 87 % s'en disant très satisfaits.
- La grande majorité (95 %) des répondants qui ont voté ont aussi dit que, dans l'ensemble, il était facile de voter, 83 % disant qu'il était très facile de le faire.
- Parmi ceux qui ont voté, 95 % étaient satisfaits de leur expérience de vote en général, 79 % s'en disant très satisfaits.

Équité de l'élection partielle et confiance dans les résultats

- Parmi les répondants, 8 sur 10 ont trouvé qu'EC avait géré l'élection partielle du 12 décembre 2022 de façon équitable (68 % ont jugé la gestion de l'élection très équitable).
- Parmi les répondants, 9 sur 10 ont dit avoir confiance dans l'exactitude des résultats de l'élection dans leur circonscription, les deux tiers (67 %) affirmant avoir un niveau très élevé de confiance.

3. Méthodologie

Un sondage téléphonique de 15 minutes par composition aléatoire a été mené auprès d'un échantillon de personnes ayant le droit de vote. La collecte de données s'est faite du 13 au 22 décembre 2022. Une base d'échantillonnage double chevauchante (contenant des numéros de téléphone fixe et des numéros de téléphone cellulaire) a été utilisée pour réduire au minimum les erreurs de couverture : 70 % des numéros composés étaient des numéros de téléphone fixe, et 30 %, des numéros de téléphone sans fil. Les personnes qui ont refusé de répondre au sondage au téléphone se sont fait offrir d'y participer en remplissant elles-mêmes le questionnaire en ligne. Au total, 391 électeurs ont répondu au sondage par téléphone et 9 y ont répondu en ligne. Pour un échantillon de cette taille (n=400), la marge d'erreur maximale des résultats globaux serait de $\pm 4,9\%$, 19 fois sur 20. Les marges d'erreur maximales seraient plus importantes pour des sous-échantillons. Pour une description détaillée de la méthodologie utilisée, voir l'annexe 1.

4. Attestation de neutralité politique

À titre de dirigeante principale de Phoenix SPI, j'atteste par la présente que les produits livrables respectent en tous points les exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique énoncées dans la *Politique sur les communications et l'image de marque* du gouvernement du Canada et la *Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique*. Plus précisément, les produits livrables ne contiennent pas d'information sur les intentions de vote, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de son chef.



Alethea Woods
Présidente
Phoenix Strategic Perspectives Inc.

5. Valeur du contrat

La valeur du contrat était de 45 750,22 \$ (TVH comprise).

Notes de bas de page

[Retour à la note 1](#) La participation électorale déclarée par les répondants est habituellement surévaluée dans les sondages d'opinion publique. Dans le présent sondage, le taux de participation électorale déclaré par les répondants est de 74 %, alors que le taux de participation des électeurs inscrits à l'élection partielle est de 27,8 %. Deux facteurs peuvent expliquer cette surreprésentation. D'une part, les personnes qui votent sont possiblement plus enclines que les non-votants à participer à

une étude sur le vote (biais dans les réponses). D'autre part, les personnes qui n'ont pas voté peuvent tout de même déclarer l'avoir fait, simplement pour se présenter sous un jour favorable (biais de désirabilité sociale).

[Retour à la note 2](#) Ce qui comprend le vote à un bureau de scrutin le jour de l'élection, à un bureau de vote par anticipation ou à un bureau local d'Élections Canada.